

**II.**

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1895.



(50)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique voté pour l'exercice 1894, s'élève à . . . . .	fr. 107,748,522 77
Le projet de Budget de 1895 est de . . . . .	109,790,483 79
	<hr/>
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 2,041,961 02

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 5. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 %.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr. 21,138,166 40
— demandé pour 1895. . . . .	22,418,166 40
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . .	fr. 1,280,000 »

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement des capitaux empruntés et à emprunter en 1894.

ART. 7. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/2 %, 2<sup>e</sup> série.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr. 35,482,233 43
— demandé pour 1895. . . . .	35,538,125 63
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . .	fr. 55,892 20

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement d'un capital de 1,510,600 francs, émis en vertu de l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1893, et destiné à couvrir les dépenses résultant de la construction de certaines lignes de chemin de fer (conventions-lois des 1<sup>er</sup>/26 juin 1877 et des 21 juillet/25 août 1885).

ART. 14. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr. 8,925 »
— demandé pour 1895 . . . . .	8,275 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . .	fr. 650 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17 — *Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	915,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		955,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION. . . . .		fr.	20,000

Le crédit demandé n'est qu'approximatif, attendu que les comptes des concessionnaires ne pourront être définitivement arrêtés que dans le courant de l'année 1895.

ART. 18 (nouveau). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	»
— demandé pour 1895 . . . . .		560,000
		560,000
AUGMENTATION. . . . .		fr.

Cette dépense est, en grande partie, compensée par une recette portée au Budget des Voies et Moyens; elle ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor, puisqu'elle figurait précédemment au Budget extraordinaire.

Il semble qu'il est préférable de comprendre les dépenses de cette nature dans le service ordinaire et de les porter au Budget de la Dette publique où sont groupées les diverses annuités dues par l'État.

ART. 19 (18 ancien). — *Rente à 3 %<sub>0</sub>, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	42,287	74
— demandé pour 1895 . . . . .		39,798	56
		2,489	18
DIMINUTION . . . . .		fr.	2,489

Cette diminution provient de l'annulation des rentes allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873 et afférentes :

1<sup>o</sup> Aux propriétés situées dans la zone des forts d'Austruweel, de Burght et de la Tête-de-Flandre, ainsi que de la citadelle et du fort de la Chartreuse, à Liège, et de la citadelle de Namur (arrêté royal du 4 septembre 1893);

2<sup>o</sup> Aux propriétés situées dans la zone des forts de Lillo et de Liefkenshoek, ainsi que du fortin et de la lunette de Deurne (arrêté royal du 6 mai 1894).

ART. 24 (22 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	10,662,574	»
— demandé pour 1895. . . . .		10,633,732	»
		2,8842	»
DIMINUTION. . . . .		fr.	2,8842

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le service des pensions nécessitera pour certains Départements une augmentation de dépense; par contre, pour d'autres, on peut prévoir une réduction. La différence de 28,842 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 25 (23 ancien). — *Pensions des professeurs et des instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	2,075,000	»
— demandé pour 1895. . . . .		2,165,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .		fr.	90,000

Cette augmentation est due à diverses causes dont quelques-unes ne sont que temporaires.

Ainsi qu'on le fait observer dans les développements du Budget, les dépenses à imputer sur cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge du budget des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de  $\frac{1}{3}$  et de  $\frac{2}{3}$ . Le Trésor public ne supporte donc, en réalité, que les  $\frac{1}{3}$  de la dépense.

ART. 27 (25 ancien). — *Intérêts à 3  $\frac{1}{2}$  % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	1,423,000	»
— demandé pour 1895. . . . .		1,523,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .		fr.	100,000

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement continu du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 28 (26 ancien). — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	5,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		3,050	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .		fr.	1,950

Les cautionnements dont il s'agit ont presque tous pour titulaires des hommes en état de désertion, et il n'est pas possible d'en proposer le remboursement avant d'avoir constaté le décès de l'ayant droit, ni d'en provoquer le versement au profit de l'État sans justifier d'une condamnation du chef de désertion. Les intérêts en sont payés à raison de 4 %. (Loi du 3 juin 1870, art. 72.)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1887, l'intérêt a été réduit à 2  $\frac{1}{2}$  % pour les consignations en général et les cautionnements d'adjudicataires. Il semble rationnel

de fixer le même taux pour les cautionnements des remplaçants, et le Gouvernement propose d'appliquer ce taux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895.

ART. 29 (27 ancien). — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr. 880,000 »
— demandé pour 1895 . . . . .	850,000 »
	DIMINUTION. . . . . fr. 30,000 »

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des capitaux consignés.

### RECAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
Article 3. . . . .	fr. 1,280,000 »	»
— 7. . . . .	55,892 20	»
— 14. . . . .	»	650 »
— 17. . . . .	20,000 »	»
— 18. . . . .	560,000 »	»
— 19. . . . .	»	2,489 18
— 24. . . . .	»	28,842 »
— 25. . . . .	90,000 »	»
— 27. . . . .	100,000 »	»
— 28. . . . .	»	1,950 »
— 29. . . . .	»	30,000 »
	Fr. 2,105,892 20	63,931 18
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 2,041,961 02	

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent neuf millions sept cent nonante mille quatre cent quatre-vingt-trois francs, soixante-dix-neuf centimes (fr. 109,790,483 79), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*  
**P. DE SMET DE NAEYER.**

---

(56)

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>	<b>INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.</b>	<b>DOTATION de l'amortissement.</b>	<b>Total par dette.</b>	
	<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>				
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 1/2 % . . . . .	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	»	»	»	80,508 14
	<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	»	»	»	123,366 24
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	»	»	»	21,164 02
	<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>				
5	Dette à 3 % . . . . .	21,017,031 »	1,401,135 40	22,418,166 40	22,418,166 40
6	Dette à 3 1/2 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	4,954,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02
7	— (2 <sup>e</sup> série) . . . . .	33,617,145 87	1,920,979 76	35,538,125 63	35,538,125 63
8	— (3 <sup>e</sup> série) . . . . .	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »	7,401,480 »
	<b>TOTAUX . . . . .fr.</b>	<b>72,068,609 02</b>	<b>4,004,143 81</b>	<b>76,072,812 83</b>	
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année . . . . .				1,200,000 »
	<b>A REPORTER . . . . .fr.</b>				<b>77,407,061 23</b>

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	77,497,961 23	
	<b>§ 2. Annuités diverses.</b>		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage. . . . .	672,530 »	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .	275,000 »	
13	Vingt-cinquième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	612,000 »	
14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	8,275 »	
15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	8,471,857 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880). . . . .	1,000,000 »	90,851,701 70
17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur . . . . .	935,000 »	
18	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux. . . . .	560,000 »	
	<b>§ 3. Autres charges.</b>		
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873) . . . . .	39,708 86	
20	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893). . . . .	45,000 »	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif) . . . . .	300,000 »	
22	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »	154,500 »	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . fr. 7,500 »		
	A REPORTER. . . fr.	•	90,851,701 70

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	90,851,701 79
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.		
23	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .	3,200,000 •	} 10,562,732 •
24	Pensions diverses. . . . .	10,633,732 •	
25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux. . . . .	2,105,000 •	
26	Pensions de l'ancienne caisse de retraite . . . . . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
27	α. Intérêts à 3 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . fr. 1,520,000 •	1,525,000 •	} 2,576,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 5,000 •	•	
28	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . .	3,050 •	
29	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 . . . . .	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	•	109,700,483 79

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(60)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1895.**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
1 <sup>re</sup> SECTION.				
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 8 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1895 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1896).	5,498,990 78	5,498,990 78
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1895).	.	.
2 <sup>me</sup> SECTION.				
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 23 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	.	.
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	.	.
5 <sup>me</sup> SECTION.				
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
§ 1 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.				
Dette à 3 %, d'un capital nominal de 700,567,700 francs provenant 1 <sup>o</sup> de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 <sup>o</sup> de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 <sup>o</sup> de l'emprunt de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4 <sup>o</sup> d'un capital de 180,708,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892, du 17 avril 1893, du 30 janvier et du 17 juillet 1894.				
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 700,567,700 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1895).	21,017,051	22,418,166 40
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c' % de ce capital (mêmes semestres).	"	
Dette à 5 ½ % (1 <sup>re</sup> série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant : 1 <sup>o</sup> de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 <sup>o</sup> de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :				
6	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 140,974,525 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1895 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1896).	4,034,101 57	5,216,050 02
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c' % de ce capital (mêmes semestres).	"	
Dette à 5 ½ % (2 <sup>e</sup> série) d'un capital de fr. 960,489,882 22, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 <sup>o</sup> d'un capital de 12,955,800 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :				
7	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de fr. 960,489,882 22 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1895).	53,617,145 87	55,538,125 63
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c' % (mêmes semestres).	"	
Dette à 5 ½ % (3 <sup>e</sup> série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 <sup>o</sup> d'un capital de 35,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :				
b	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1895).	7,001,400	7,401,480
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c' % (mêmes semestres).	"	
<b>TOTAUX.</b>			72,068,669 02	76,072,812 85

A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,900 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	121,732 03	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,880 43	
22,418,168 40	21,138,160 40	1,280,000 •	•	20,355,750 40	17,529,978 •	
5,216,050 02	5,216,050 02	•	•	5,216,050 02	5,213,900 82	
55,558,125 65	55,482,233 45	55,892 20	•	55,404,836 83	55,371,240 82	
7,401,480 •	7,401,480 •	•	•	7,401,480 •	7,401,480 •	
76,297,961 23	74,962,060 03	1,335,892 20	•	74,100,250 43	71,238,801 92	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
0	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année . . . . .
		§ 2. Annuités diverses.
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1895 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1896.) . . .
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .
12	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale). . . . .
13	•	Vingt-cinquième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . 5,501,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) . . . . . 3,080,668 »
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1895. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.) . . . . .
17	•	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur . . . . .
18	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .
		§ 3. Autres charges.
19	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,520,658 10 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1894 au 12 avril 1895.) . . . . .
20	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 <sup>er</sup> septembre 1894 au 31 août 1895.) . . . . .
21	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). . . . .
22	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
76,207,961 23	74,062,069 03	1,335,802 20	.	74,100,256 43	71,238,801 02	
1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	1,200,000 "	2,227,514 20	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,330 "	672,330 "	"	"	672,330 "	672,330 "	
275,000 "	275,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
8,275 "	8,925 "	"	650 "	8,350 "	8,375 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
935,000 "	915,000 "	20,000 "	"	882,000 "	"	
560,000 "	"	560,000 "	"	"	"	
39,798 56	42,287 74	"	2,489 18	42,287 74	42,287 74	
45,000 "	45,000 "	"	"	"	"	
300,000 "	300,000 "	"	"	500,000 "	296,536 75	Annexe n° 1.
134,500 "	134,500 "	"	"	134,500 "	71,550 16	
90,851,701 79	88,958,948 77	1,915,802 20	3,130 18	88,224,161 17	85,441,232 77	
AUGMENTATION. . . fr.		1,912,753 02				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>RÉMUNÉRATIONS.</b>		
23	°	Rémunération en matière de milice. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . . 288
	b.	— civiles . . . . . 1,566
	c.	— de l'ordre de Léopold . . . . . 51,000
	d.	Marine. — Pensions militaires . . . . . 19,878
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. . . . . 16,000
	f.	— du Département de la Justice . . . . . 625,000
	g.	— — — (ecclésiastiques) . . . . . 390,000
24	h.	— — des Affaires Étrangères. . . . . 85,000
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . . 800,000
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . . 400,000
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . 1,425,000
	l.	— — de la Guerre (militaires) . . . . . 4,555,000
	m.	— — — (civiles) . . . . . 115,000
	n.	— — des Finances. . . . . 2,150,000
	o.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . . 20,000
25	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8). . . . .
26	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.) . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.</b>		
27	a.	Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 1,520,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000
28	°	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .
29	°	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851. . . . .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	•	•	3,200,000	2,781,810	
10,633,732	10,662,574	•	28,842	10,577,145	10,117,614 95	Annexes nos 2 à 4.
2,165,000	2,075,000	90,000	•	1,940,000	1,906,307 51	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$ .
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
16,562,732	16,501,574	90,000	28,842	16,281,145	15,369,732 44	
AUGMENTATION. . fr.		61,158				
1,523,000	1,423,000	100,000	•	1,358,715	1,529,014 32	
3,050	5,000	•	1,950	6,000	5,378 36	
850,000	880,000	•	30,000	980,000	815,873 36	
2,376,050	2,308,000	100,000	31,050	2,314,715	2,351,160 04	
AUGMENTATION. . fr.		68,050				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .
II.	Rémunérations . . . . .
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
TOTAUX . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
90,851,701 79	88,938,948 77	1,912,753 02	.	88,224,161 17	85,441,232 77	
16,562,732 .	16,501,574 .	61,158 .	.	16,281,145 .	15,369,732 44	
2,378,050 .	2,508,000 .	68,050 .	.	2,544,715 .	2,351,166 04	
109,790,483 79	107,948,522 77	2,041,961 02	.	100,850,021 17	103,162,131 25	
AUGMENTATION. . . fr.		2,041,961 02				

(70)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE  
POUR L'EXERCICE 1895.**

---

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1887 à 1892.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1894 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1893.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1893, et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1893.

---

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851  
et de lois subséquentes, pendant les années 1887 à 1892.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1887	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale . . . . .	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	141,907 99	158,314 22	140,015 86	158,709 65	154,147 29	155,204 25
	Tongres à Bilsen . . . . .	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	11,532 50
	— à Ans . . . . .	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )
	Maeseyck . . . . .	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
	Lierre à Turnhout . . . . .	.	.	.	( <sup>4</sup> ) 7,063 79	.	.
Canal de Bossuyt à Courtrai . . . . .		200,000 »	200,000 »	200,000 »	( <sup>5</sup> )	( <sup>5</sup> )	( <sup>5</sup> )
TOTAUX . . . . . fr.		491,907 99	488,314 22	490,015 86	295,773 42	284,147 29	296,336 75

(<sup>1</sup>) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(<sup>2</sup>) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1891 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 353,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(<sup>3</sup>) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1891, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 16,529 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(<sup>4</sup>) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,063 79.

(<sup>5</sup>) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

## PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1894.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1895.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . .	"	288	"	288	"	"
— civiles . . . . .	"	1,566	"	1,566	"	"
— de l'ordre de Léopold . . . . .	27,000	"	51,000	"	4,000	"
— de la marine (militaires) . . . . .	"	22,720	"	19,878	"	2,842
— de la Cour des Comptes . . . . .	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice . . . . .	700,000	"	625,000	"	"	75,000
— — — (ecclésiastiques) . . . . .	450,000	"	590,000	"	"	40,000
— — des Affaires Étrangères . . . . .	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	750,000	"	800,000	"	50,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	400,000	"	400,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	1,575,000	"	1,425,000	"	50,000	"
— — de la Guerre (militaires) . . . . .	4,525,000	"	4,555,000	"	30,000	"
— — — (civiles) . . . . .	110,000	"	115,000	"	5,000	"
— — des Finances . . . . .	2,200,000	"	2,150,000	"	"	50,000
— Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	20,000	"	20,000	"	"	"
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>10,658,000</b>	<b>24,574</b>	<b>10,612,000</b>	<b>21,752</b>	<b>159,000</b>	<b>167,842</b>
	fr. 10,662,574		fr. 10,655,752		fr. 28,842	

( 75 )

( Dette publique )

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1894.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830. . . . .	1	•	•	1	288	•	•
Civiques . . . . .	5	•	•	5	1,566	•	•
Militaires. . . . .	2,471	235	262	3,002	4,418,503	348,740	300,087
Ordre de Léopold . . . . .	125	•	11	114	12,500	•	1,100
Marine (militaires de la) . . . . .	14	•	2	12	22,720	•	2,842
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères . . . . .	18	1	1	18	80,837	1,501	1,680
— de la Justice . . . . .	202	10	36	245	650,374	63,004	102,443
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	550	45	26	569	737,210	102,401	65,173
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	1,063	95	75	1,083	1,202,890	122,707	82,240
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	240	38	26	252	584,295	61,089	48,168
— de la Guerre. . . . .	40	3	4	45	95,904	7,421	6,750
— des Finances. . . . .	1,477	107	140	1,435	2,053,634	203,367	253,005
— de la Cour des Comptes . . . . .	4	1	2	3	9,131	1,875	6,670
Pensions ecclésiastiques . . . . .	402	35	48	389	303,044	37,019	40,622
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite . . . . .	21	•	10	11	12,368	•	5,097
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1) . . . . .	1,807	164	80	1,891	1,918,131	173,988	92,567
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>8,808</b>	<b>741</b>	<b>672</b>	<b>8,875</b>	<b>12,083,398</b>	<b>1,124,072</b>	<b>1,026,433</b>
				AUGMENTATION : 69 pensions.		AUGMENTATION : 98,539 francs.	

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1894.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1894.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage.		
288	"	"	"	"	"	"	
1,560	"	"	"	"	"	"	
4,458,150	253	"	202	"	"	"	
11,400	"	"	11	"	"	"	
19,878	"	"	2	"	"	"	
80,748	1	"	1	"	"	"	
611,925	10	"	36	"	"	"	
774,528	44	1	25	1	"	"	
1,333,447	95	"	75	"	"	"	
397,816	37	1	25	1	"	"	
96,595	3	"	4	"	"	"	
2,003,996	107	"	149	"	"	"	
4,327	1	"	2	"	"	"	
380,441	35	"	48	"	"	"	
7,271	"	"	10	"	"	"	
1,999,555	155	0	71	0	"	"	
12,181,937	750	11	661	11	"	"	
	741		672				

(1) Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées :  $\frac{2}{5}$  par les communes,  $\frac{1}{5}$  par les provinces,  $\frac{2}{5}$  par l'État.  
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(76)

ANNEXE N° 4.  

---

## LISTE NOMINATIVE

*des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1893.*  
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

---

*Art. 4 de la loi du 17 février 1849.* — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

*Art. 9 de la loi du 14 mars 1880.* — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
<b>Ministère de la Justice</b>									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>									
1	Heusschen, G-C, directeur de la prison de Mons (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	4,088	557	12	Everaert, L-I-A, employé au parquet du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Bruges. (Loi des 21 juillet 1844, 17 février 1840, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884, et 10 janvier 1886)	55	59	160
2	Famenne, L.-J.-O. E., juge de paix du canton de Florenville (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,400	61	13	Spelkens, J-B, directeur de la prison d'Anvers (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	4,057	Id
3	Francart, F-N, greffier de la justice de paix du canton sud de Charleroi (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	68	2,519	Id.	14	Vrints, P.-J, greffier de la justice de paix du canton d'Hoogstraeten (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,746	Id.
4	Gilman, A-L-N, conseiller à la Cour d'appel de Liège (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	62	7,500	Id	15	Sénéral, Th -I, greffier de la justice de paix du canton d'Audenarde (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	70	1,627	207
5	Salkin, C. M.-A, directeur de la prison de Huy (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	50	1,202	Id.	16	Durant, J-A-H, juge de paix du 2 <sup>e</sup> canton de Bruxelles (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	7,700	267
6	Tackoen, G-G-H, greffier de la justice de paix du canton de Mechelen (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,429	Id.	17	Huygens, F-J, commis au parquet de la Cour d'appel de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	57	1,386	Id
7	Vanalleynnes, G.-J.-L., conseiller à la Cour d'appel de Gand (art 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	65	7,500	Id	18	Majette F, greffier du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Marche (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	70	3,206	Id
8	Verlynde, S-A, juge de paix du canton d'Alost (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,494	91	19	Royenbach, J-J, surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	63	855	Id.
<b>TOTAL</b>								65,994	
<b>Ministère de la Justice</b>									
<i>Pensions ecclésiastiques</i>									
1	Rogé, A-D, greffier de la justice de paix du canton de Oison (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,049	118	1	Bocqué, F-J, curé de 1 <sup>re</sup> classe à L'inghen (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,500	510
10	Willems, J, surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la prison de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> de la loi du 29 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,077	Id.	2	Ceelen, H, desservant à Gerdingen (art. 12, 20, 21 et 22 de la même loi)	71	1,133	Id.
11	Smekens, T-C, président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance d'Anvers (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	7,500	169	3	Declèves, C 1, cure de 2 <sup>e</sup> classe à Binche (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,600	Id.
					4	Degageur F-L-J, desservant à Crisnée (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	60	1,032	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	
5	Delhaye P.-F., desservant à Villers-Saint-Amand (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	550	24	Valcke, L.-E., desservant à Meekerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	68	1,100	169	
6	Govaerts, A.-C.-H.-N., desservant à Fresin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	595	Id.	25	Rayonnet, N.-J., desservant à Wavreille (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	64	925	207	
7	Kinaux, A.-A.-J., desservant à Gages (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	55	595	Id.	26	Cooreman, E.-F.-A., desservant à Wisbecq (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	59	757	Id.	
8	Léonard, J.-B., desservant à Harvengt (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,200	Id.	27	Lefebvre, L.-J., desservant à Limerlé (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,176	Id.	
9	Flamant, J.-F.-J., desservant à Warst-l'Évêque (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	60	627	557	28	Parmentier, L.-C., desservant à Montegnée (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	64	897	Id.	
10	Heynen, G., desservant à Hern-Saint-Hubert (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,100	Id.	29	Bruyer, J.-F.-J.-M., desservant à Daussois (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,116	274	
11	Nicolaï, J.-E., desservant à Sussen (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	80	1,300	Id.	50	Delvaux, L.-J., desservant à Izier (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	72	1,156	Id.	
12	Balon, H., desservant à Tintigny (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,017	56	31	François, N.-J., desservant à Resteigne (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,060	Id.	
15	Biermans, P.-A., desservant à Capelle-au-Bois (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	51	608	Id.	32	Goffinet, H.-J., desservant à Marenne (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	Id.	
14	Buys, J.-L., desservant à Minderhout (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	60	725	Id.	53	Rigaux, J.-M., desservant à Aye et Auffe.	60	641	Id.	
15	Cuvelier, F.-J.-E., desservant à Limal (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	86	1,200	Id.	54	Rulkin, P.-J., desservant à Rosières (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	82	1,200	Id.	
16	Jamart, F.-A., desservant à Dave (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,190	Id.	55	Windels, J.-B., desservant à Leke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,128	Id.	
17	Pelgrims, L.-G.-J., desservant à Archennes (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	678	Id.	TOTAL . . .			57,019		
18	Verley, J.-F.-A., vicaire à Ixelles (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	56	411	Id.	<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>					
19	Wynans, A.-J., desservant à Londerzeel (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	47	569	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>					
20	Bouvry, G.-F.-J., vicaire général du diocèse de Tournai (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	71	5,200	91	1	Noyon, E.-J., huissier de salle, (art. 1, 6 et 8).	69	1,591	277	
21	Fiévé, A., chanoine du diocèse de Gand (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	69	1,700	Id.	<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>					
22	Peerbooms, F.-M.-M., desservant à Mortier (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	507	118	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>					
22	Peerbooms, F.-M.-M., desservant à Mortier (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	507	118	1	Driesen, A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	65	2,666	o	
23	Doucet, J.-L., desservant à Forrières (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	84	1,200	169	2	Hovine, Fr., professeur à l'athénée royal de Tournai.	64	3,956	o	

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
3	Abrassart, J -F -A.-J, directeur de l'école moyenne de l'Etat pour garçons à Louvain	67	3,385	*	22	Kleyer, J Fr J, inspecteur principal de l'enseignement primaire à Liege	70	4,360	*
4	Renson, P B messenger boule feu à l'Université de Liège	62	363	*	25	François, J -B -L, professeur d'horticulture à l'ancienne section normale primaire de l'Etat à Virton	59	621	*
5	Cocq, A -L -J -F, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles	52	862	*	24	Hubert, A -A, professeur à l'athénée royal de Liège	54	2,659	*
6	Mertens, D -F, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Renaix	62	3,262	*	21	Crevecœur, M. J, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Visé	61	3,131	*
7	Lasleur, Ch -H -Th, répétiteur chef de travaux, emcrite, aux écoles spéciales annexes à l'Université de Liège	66	1,500	*	26	Vandenabeele L L, professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat à Alost	42	535	*
8	Moraël, H -A -L, instituteur à l'école de réforme à Ruysselele	40	45	*	27	Hantson, V -L, professeur de musique à l'école moyenne de l'Etat et à l'école communale de musique à Renaix	50	192	*
9	Graff, J -H, maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Stavelot	67	344	*	28	Hubin, Ed, inspecteur principal de l'enseignement primaire de Huy	58	2,107	*
10	Leclercq F -L -L, directeur du pensionnat annexé à l'athénée royal de Tournai	58	1,282	*	29	Mme Vandersmissen Favoreel, M -P, régente à la section normale de la rue de Malines, à Bruxelles	54	463	*
11	Boudin, F J G, professeur émérite à l'Université de l'Etat à Gand	75	12,000	*	30	Louis, V A, instructeur à l'école d'application annexée à la section normale primaire de l'Etat à Couvin	57	1,891	*
12	Vanschepeael, Ch, concierge à l'école moyenne de l'Etat à Péruwelz	72	150	*	31	Vanaertryck, Ch -E, instituteur à l'école moyenne de l'Etat à St-Trond	60	1,019	*
13	Wynands, T -J -G professeur à l'athénée royal de Bruges	61	2,857	*	32	Thomas, M -Fr Ch -D, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Thuin	58	4,048	*
14	Muth, N -F -I, professeur à l'athénée royal de Liège	62	2,681	*	33	Mortier, B inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	64	1,931	*
15	Peel, S régente à l'école moyenne de l'Etat à Schaerbeek et charge de cours à la section normale moyenne de l'Etat pour filles à Bruxelles	62	500	*	34	Gillens, F inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire	58	795	*
16	Renard H -M -I, professeur à l'athénée royal de Namur et ancien directeur de l'école industrielle de la même ville	61	1,502	*	35	Colette, F -A J -Gh, concierge à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles	57	860	*
17	Block, B -I inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et professeur au Conservatoire royal de Gand	65	5,604	*	36	Mme Ronvaux-Harroy, R F -J, régente à l'école normale primaire de l'Etat à Namur	45	753	*
18	Ryckaert, P G, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Pecq	65	3,512	*	37	Augustijnen, J -G, concierge à l'école normale d'institutrices à Bruges	53	389	*
19	Petry, A -I -J, inspecteur principal de l'enseignement primaire à Dinant	65	3,594	*	38	D'hoop T -H -M -I G, conservateur du dépôt des archives de l'Etat à Gand	65	3,116	*
20	Weiland, H -L, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et directeur de l'école industrielle de Marchiennes au Pont	51	1,402	*	39	Somerhausen, S I, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	65	7,500	*
21	Decuyper, L B S, portier-concierge à l'athénée royal d'Anvers	65	1,158	*	40	Houché F M -E -G commis de 2 <sup>e</sup> classe à l'administration provinciale de Namur.	42	730	*



Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
57	M <sup>me</sup> Wadsworth, née Yates, E. . .	56	708	•	95	Wala, J.-D.-J. . . . .	40	405	•
58	Boedri, P.-J. . . . .	56	288	•	96	Jadot, H.-J. . . . .	52	1,125	•
59	Hubert, A.-A. . . . .	56	854	•	97	Maltaux, D.-J. . . . .	55	1,150	•
60	Doclot, L.-V.-J.-B. . . . .	54	463	•	98	Bremen, P.-J. . . . .	57	1,485	•
61	M <sup>lle</sup> Albertz, M.-H. . . . .	57	1,221	•	99	De Smet, E.-E.-D. . . . .	51	1,557	•
62	Caliouw, F.-J.-M. . . . .	48	1,345	•	100	Allard, Fr.-J. . . . .	60	2,450	•
63	M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Gardeleyn, née Fevry, J.-J.	76	57	•	101	Lebon, H. . . . .	60	1,120	•
64	M <sup>lle</sup> Scoij, M.-C.-J. . . . .	52	1,294	•	102	Éveraert, L.-Fr.-A. . . . .	55	1,087	•
65	Crèveœur, M.-J. . . . .	61	69	•	103	Dedeken, C. . . . .	40	1,025	•
66	Coppens, J.-A. . . . .	56	1,558	•	104	M <sup>me</sup> Neeckx, née Van den Bosch, J.-C. . . . .	56	561	•
67	Grand, V.-J.-B. . . . .	40	1,097	•	105	Cordier, A.-L. . . . .	50	1,561	•
68	M <sup>lle</sup> Hiroux, A.-F.-E. . . . .	53	1,282	•	106	Goessens, Ch. . . . .	65	1,098	•
69	Brennet, P.-G. . . . .	60	1,852	•	107	Creyr, J.-J. . . . .	57	1,554	•
70	M <sup>me</sup> Cumps, née Poissin, M.-A. . .	58	1,182	•	108	Hubin, Ed. . . . .	58	1,893	•
71	Van Cutsem, Fr. . . . .	40	547	•	109	Joseph, Fr.-J. . . . .	45	1,262	•
72	Allard, J.-B.-J. . . . .	56	926	•	110	Minet, A.-J. . . . .	60	1,554	•
73	Sack, Ch. . . . .	70	1,037	•	111	Simonet, A. . . . .	56	1,480	•
74	Van der Eecken, Ch.-G. . . . .	67	799	•	112	Stas, Ch. . . . .	50	1,270	•
75	Philippe, J.-B. . . . .	56	1,206	•	113	M <sup>me</sup> Vandersmissen, née Favoreel, M.-P. . . . .	54	105	•
76	Reynaert, J. . . . .	65	2,190	•	114	Béosier, C.-J. . . . .	54	1,480	•
77	M <sup>me</sup> Grégoire, née Paulus, V.-H. . .	50	1,255	•	115	Cahay, G.-J. . . . .	52	375	•
78	Hubin, H.-J. . . . .	51	1,150	•	116	M <sup>lle</sup> Peclers, J.-A. . . . .	62	2,026	•
79	Martin, H. . . . .	55	1,755	•	117	Louis, V.-A. . . . .	57	30	•
80	Hantson, V.-L. . . . .	59	208	•	118	Vanaertrijck, Ch.-E. . . . .	60	580	•
81	Bekaert, Ed. . . . .	65	1,103	•	119	Bourgeois, Em.-J. . . . .	53	1,002	•
82	Saussu, J.-A.-M. . . . .	56	1,568	•	120	Nélissen, J.-C.-H. . . . .	61	1,611	•
83	Bambust, E. . . . .	72	453	•	121	Vanhaute, D.-Fr. . . . .	55	1,365	•
84	Goyvaerts, P.-G. . . . .	60	1,581	•	122	Poupeye, Ch.-L. . . . .	52	175	•
85	M <sup>lle</sup> Cuisset, A.-J. . . . .	74	384	•	123	Van Hoecke, H. . . . .	59	1,050	•
86	Asveld, Ch. . . . .	48	875	•	124	Thomas, M.-F.-Ch.-D. . . . .	56	461	•
87	M <sup>lle</sup> Bougnet, M.-A.-A. . . . .	51	1,009	•	125	Perin, V. . . . .	53	1,672	•
88	Petitjean, Ch.-J. . . . .	52	1,075	•	126	Mortier, B. . . . .	64	1,069	•
89	M <sup>lle</sup> Doloris, M.-A. . . . .	58	1,049	•	127	Bailly, L.-E. . . . .	40	889	•
90	M <sup>lle</sup> Piret, M.-L. . . . .	55	1,252	•	128	Joyeux, J.-H. . . . .	51	1,726	•
91	Gélise, H.-J. . . . .	52	1,037	•	129	Vanpée, L.-J.-Ch. . . . .	50	1,862	•
92	Hoste, J.-B. . . . .	59	951	•	130	Delange, P.-J. . . . .	62	1,795	•
93	Maréchal, A.-J. . . . .	61	1,049	•	131	Gillens, F. . . . .	58	1,482	•
94	Selderslaghs, J.-B. . . . .	51	1,371	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	
152	Mees, L. . . . .	64	613	•		<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.</b>  <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
153	André, Ed.-H. . . . .	55	425	•	1		Hendrichx, J.-J., éclusier-receveur.	61	1,185	•
154	M <sup>me</sup> Brahy, née Godart, M.-Ch. . . . .	52	288	•	2		Buffet, A.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	65	503	8
155	M <sup>me</sup> Demaret, née Petit, M.-A. . . . .	54	415	•	3		Bourotte, G.-A., imprimeur auto- graphe à l'administration cen- trale (art. 1 et 8).	66	1,208	Id.
156	M <sup>me</sup> Noël, née Pierrard, M.-R. . . . .	50	455	•	4		Hanus, F., conducteur principal de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	71	4,051	Id.
157	M <sup>me</sup> Cremers, M.-C.-J. . . . .	56	695	•	5		Leyder, P.-J., directeur général à titre personnel (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	Id.
158	Mathieu, Fr.-J. . . . .	51	392	•	6		Stevens, F.-J.-B.-G., directeur (art. 1 et 8).	65	5,866	Id.
159	Moraël, H.-A.-E. . . . .	40	445	•	7		Colinet, J.-B.-A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	424	42
140	M <sup>me</sup> Wéry, née Ramet, L.-A. . . . .	45	715	•	8		Philippe, L.-J., garde brigadier forestier (art. 3, 8 et 14)	42	500	Id.
141	De Corte, P.-G. . . . .	45	668	•	9		Genin, F.-J.-J.-B., chef de divi- sion à l'inspection de la voirie (art. 1 et 8).	74	3,604	Id.
142	Raulin, J.-B. . . . .	55	951	•	10		Vandamme, J., garde pêche adjoint (art. 3 et 8)	65	280	105
143	Reumont, L.-J. . . . .	52	930	•	11		François, A.-A., commis de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,705	Id.
144	M <sup>me</sup> Fierens, née Delbouille, M.-A.	55	2,558	•	12		Demeuse, A.-J., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	60	247	Id.
145	M <sup>me</sup> Scharrenbroch, Anne-C. . . . .	62	1,150	•	13		Modave, J.-B.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	519	Id.
146	M <sup>me</sup> Lheureux, née Cuisel, P.-G. . . . .	58	650	•	14		Thomé, N.-J., éclusier contrôleur (art. 1 et 8).	70	761	Id.
147	M <sup>me</sup> Mahieux, née Rombouts, E.-E.-H.	48	1,445	•	15		Dreumont, F.-H.-J., garde forestier (art. 3 et 8).	76	62	Id.
148	M <sup>me</sup> Coquant, née Bourlard E.-A.-J.	65	617	•	16		Malaise, C.-H.-G.-L., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 <sup>er</sup> de la loi du 30 juillet 1879).	59	6,500	139
149	Debaïffe, J.-J. . . . .	65	693	•	17		Leyder, J.-J., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 <sup>er</sup> de la loi du 30 juillet 1879).	54	7,520	Id.
150	Dermience, J. . . . .	46	705	•	18		Scheyltjens, C., garde forestier (art. 1 et 8).	68	324	Id.
151	Gillart, A.-J. . . . .	54	484	•	19		Bertrand, A.-S.-J., pontonnier (art. 3 et 8).	49	518	Id.
152	De Vreese, G. . . . .	51	1,004	•	20		Gonvaerts, P., architecte principal des bâtiments civils (art. 3 et 8).	62	5,859	179
153	Maes, P.-J. . . . .	72	2,968	•	21	Brantle, L., garde brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	67	652	Id.	
154	Thomas, J.-H.-J. . . . .	47	1,216	•						
155	M <sup>me</sup> Raucq, G.-M. . . . .	58	874	•						
156	M <sup>me</sup> Ronvaux, née Harroy, R.-F.-J.	45	197	•						
157	Deloyers, V. . . . .	57	486	•						
158	Cornet, M.-A. . . . .	56	504	•						
159	M <sup>me</sup> Van Wymersch, née Wins, C.-A.	40	911	•						
160	M <sup>me</sup> Portauw, née De Groof, I.-J.-C.	40	200	•						
161	M <sup>me</sup> Deseyn, C. . . . .	50	1,169	•						
162	Noël, H.-J.-A. . . . .	52	562	•						
163	M <sup>me</sup> Van Steene, née Dehal, Ph.-M.	55	551	•						
164	Detilloux, A.-Th. . . . .	56	497	•						
	TOTAL. . . . .		173,988							

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
22	Kerger, P., garde forestier (art. 5, 8 et 13).	61	577	179	4	Sandras, J.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	2,122	21
25	Malréchauffé, E.-G., palefrenier à l'École vétérinaire (art. 5 et 9).	49	591	Id.	5	Goedevoort, B., chef-garde (art. 5 et 8).	55	1,445	Id.
24	Pirson, J.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	66	528	280	6	Van Eeckhoutte, G., commis-chef des postes (art. 5 et 8)	52	1,575	Id.
25	Courtois, V., garde forestier (art. 5 et 8).	60	507	Id.	7	Manant, D.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 1)	47	599	Id.
26	Lebay, T.-J., éclusier (art. 5 et 8).	48	455	Id.	8	Duerinck, J.-C., patron à la marine (art. 5, 8 et 13).	61	1,950	Id.
27	T'kint de Roodenbeke, J.-M.-G., directeur (art. 1 et 8).	65	5,125	Id.	9	Dumont, J.-J., commis-chef au secrétariat général (art. 1 et 8, § 1).	66	2,770	Id.
28	Denturck, J.-F., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	82	41	Id.	10	Bruyneel, O.-A., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	1,020	Id.
29	Verbiest, J.-V., commis de 1 <sup>re</sup> classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	50	875	Id.	11	Peeters, E.-J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	46	919	Id.
30	Timmermans, A.-J.-J., sous-chef de bureau à l'Institut supérieur du commerce (art. 1 <sup>er</sup> des lois des 26 avril 1865 et 10 mai 1865 — art. 10, loi du 51 mars 1884).	62	1,821	Id.	12	Demaeter, J.-F., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,727	Id.
31	Bloelberge, N.-E., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	66	1,212	365	15	Van Noorbeeck, E.-L.-L., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,508	Id.
32	Slootmakers, R., éclusier (art. 1 et 8).	69	682	Id.	14	Devaux, C.-E., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	5,912	Id.
33	Schockaert, L., garde forestier (art. 1 et 8).	65	55	Id.	15	Dessaunois, F.-J., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	3,065	Id.
34	Verellen, C.-E., garde forestier (art. 5 et 8).	57	227	Id.	16	Parent, F.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,724	Id.
35	Colinet, J.-J., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	62	419	Id.	17	Parisaux, P.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,088	Id.
36	Daune, H.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 5 et 13).	65	600	Id.	18	Vanleene, J.-B., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	64	750	53
37	Campo, J.-M., garde forestier (art. 1 et 8).	72	165	Id.	19	Lallemant, T., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	874	Id.
38	Ledossier, R.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	72	577	Id.	20	Schetter, A., facteur rural (art. 5 et 8).	58	501	Id.
	TOTAL . . . . .		61,689		21	Dumont, E., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	780	Id.
					22	François, E., facteur de perception (art. 5 et 8).	51	789	Id.
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes</b>				25	Dubois, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	44	412	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				24	Dupont, A., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	40	500	Id.
1	Gérard, H., commis des postes . .	51	718	•	25	Couzel, J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	356	Id.
2	Petitjean M., 1 <sup>er</sup> commis au chemin de fer.	55	1,878	•	26	Collé, J.-J.-L., conducteur charpentier à la marine (art. 5 et 8).	50	1,075	•
5	Vanhuynegem, P.-F., facteur des postes (art. 5, 8 et 13)	61	500	21					

Numero d'ordre.	NOMS INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
27	Timmermans, C.-J., pilote (art 3 et 8)	49	1,500	»	52	Willaert, J.-J., chauffeur à la marine (art 5 et 8)	49	495	»
28	Van Gulick, F.-F.-H.-G., chef pilote (art 5 et 8)	47	1,561	»	53	Beirens, A.-J., chauffeur à la marine (art 5, 8 et 14).	55	500	»
29	Van Reusel, A., facteur rural (art. 5 et 8).	62	612	»	54	Marx, J.-N., facteur de station (art 5 et 8, § 1)	51	620	»
30	Empen, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	65	617	»	55	De Baere, P.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	40	584	»
31	Baillieux, J.-J., commis des postes (art 5 et 8, § 1)	55	415	»	56	Cruyvelants, J.-B., facteur des postes (art 1 et 8, § 2)	65	896	186
32	Vanden Putte, L.-T.-J.-D., percepteur des postes (art 5 et 8, § 1)	61	956	»	57	Bugmans J.-B., facteur des postes (art 5 et 8)	64	799	»
33	Damas, E.-J., facteur rural (art 5 et 8)	55	086	»	58	Spellinx, A., facteur des postes (art 5 et 8).	62	875	»
34	Libert F.-J., facteur rural (art 5 et 8)	54	640	»	59	Delvaux, T.-J.-G., facteur rural (art 5 et 8).	58	615	»
35	Hannevert, E.-J., facteur rural (art 5 et 8)	54	615	»	60	De Mares, G., facteur des postes (art 5 et 8)	58	799	»
36	Martens, J.-H., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	61	1,584	»	61	Parfait, L., facteur rural (art. 5 et 8).	54	598	»
37	Collignon, L., percepteur des postes (art 1 et 8, § 1).	66	2,005	»	62	De Moor, A.-L., facteur des postes (art 5 et 8)	45	574	»
38	Collette, F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,578	»	63	Van Ruyssevelt, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8)	59	580	»
39	Beghin, P., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,516	»	64	Vanlehoeght, M., facteur de perception (art 5 et 8).	56	834	»
40	Chevalier, H., chef-garde (art 1 et 8, § 1)	65	1,781	»	65	Nedonchelle, I., percepteur des postes (art 1 et 8).	65	2,272	»
41	Egger, B.-A.-J., agréé au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	766	»	66	Metten, J.-J., officier de police au chemin de fer (art 1 et 8, § 1).	65	1,094	»
42	De Ridder, F.-J., contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1).	65	5,154	»	67	Joossens, J., percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	3,996	»
43	Perlau, J.-P.-E., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	2,521	»	68	de Schutter, L.-M., chef-garde (art 5, 8 et 15).	60	1,950	»
44	Beels, P.-C.-J., commis des postes (art 1 et 8, § 1).	65	2,520	»	69	Spriet, R.-F., facteur des postes (art 5 et 8).	44	508	»
45	Gillain, H.-E., chef de station (art 5 et 8, § 1).	58	2,558	»	70	Rosier, B.-J.-D., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2).	56	377	15-16
46	Morren, J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	65	1,948	147	71	Vintoen, P., pilote (art. 5 et 9)	51	1,084	»
47	Costermans, J.-G., commis au chemin de fer (art. 5 et 9)	50	2,040	»	72	Engelen, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2)	65	971	»
48	Seghers, I., commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	56	2,217	»	73	Stocman, E., facteur rural (art 1 et 8, § 2).	55	678	15-16
49	Wouters, F.-J., chef-facteur de station (art 5, 9 et 15)	56	1,800	»	74	Moyens, F.-G., facteur rural (art 5 et 8)	65	692	Id.
50	Hosdent, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	60	659	151	75	Gosson, L., facteur rural (art 5 et 8)	52	483	Id.
51	Velghe, L., contremaître sauveteur à la marine (art. 5 et 8).	50	255	»	76	Meheus, C., facteur rural (art 5, 8 et 14).	55	500	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
77	Deshayes, F-H-J percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	3,555	15-10		<b>Ministère de la Guerre</b>			
78	Purnal, J, commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	1,878	Id		<i>Pensions civiles</i>			
79	Vandermouzen A J, facteur de perception (art 5 et 8)	58	807	Id	1	Nestlagh, J-J, maître graveur à l'Institut cartographique militaire	67	2,022	.
80	Dispas, P-J, facteur rural (art 5 et 8)	56	658	Id	2	Vanden Auyt, G, chef lithographe à l'administration centrale	65	1,199	.
81	Cassine, C-B, facteur des postes (art 5 et 8)	54	920	Id	5	Creyf, C-L H sous chef de bureau au Ministère de la Guerre	67	3,500	.
82	Duquesne, P-J, facteur de station (art 1 et 8 § 1)	65	1,561	Id		<b>TOTAL</b>		<b>7,421</b>	
83	Hilsdorff, G-G-M, percepteur des postes (art 5 et 8 § 1)	55	1,297	Id		<b>Ministère de la Guerre</b>			
84	Vanbees, J-A, commis auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, §§ 1 et 14)	51	360	Id	1	<i>Pensions militaires</i>			
85	Ligot, M, chef garde (art 5 et 9)	45	1,450	Id	1	Hennard, P J-1, lieutenant général (art 21)	62 <sup>1/2</sup>	8,250	40
86	Jacob, P, commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	55	3,142	Id	2	Fremont, A-A, officier d'administration de 2 <sup>e</sup> classe (art 21)	49 <sup>1/2</sup>	1,875	Id
87	Vilain, H-E, contremaître charpentier à la marine (art 5 et 8)	64	591	Id	3	Habran, J, soldat (loi du 27 mai 1840)	56	274	Id
88	Meyer E-A, chauffeur à la marine (art 5 et 8)	57	677	Id	4	Malhage, J-J, brigadier (loi du 27 mai 1840)	52 <sup>1/2</sup>	528	Id
89	Debrae, L-G, patron pilote (art 5 et 8)	55	1,224	Id	5	Mohimont F 1, soldat (loi du 27 mai 1840)	57	274	Id
90	Demelenne, A-C, facteur rural (art 5 et 8)	50	506	Id	6	Emmery, L 1, soldat réforme (loi du 27 mai 1840)	57 <sup>1/2</sup>	274	Id
91	Van Allemeersch, E-G-A, facteur des postes (art 5 et 8)	45	310	Id	7	Van Doorne, E, intendant de 1 <sup>re</sup> classe (art 1)	61	5,000	Id
92	Kuycks, H, facteur des postes (art 5, 8 et 14)	53	500	Id	8	Dauchie, L-S M, major (art 1)	58	3,500	Id
93	Carton, E P, mécanicien-chef à la marine (art 5 et 9)	41	1,563	Id	9	Delacenserie, V-P E, major (art 1)	58	3,500	Id
94	Wansart, L-J, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	58	655	Id	10	Creyf, F-E, capitaine commandant (art 1)	55	3,000	Id
95	Chenot, A, chef garde (art 5 et 9)	42	966	Id	11	Chevalier, L L, capitaine commandant (art. 1)	55	3,000	Id
	<b>TOTAL</b>		<b>122,797</b>		12	Roselle, G M-L-J, major (art 2 § 5)	58	5,176	Id
					13	Wilmotte, H-A, capitaine en premier administrateur d'habillement (art 2, § 3)	55 <sup>1/2</sup>	2,925	Id
					14	Blondiau, I-J, capitaine commandant (art. 2, § 3)	55	2,925	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant de pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
15	Cools, F.-J., capitaine (art. 2, § 3).	35	2,281	40	39	Dehoux, A.-J., adjudant sous-officier (art. 21)	44	748	40
16	Massant, capitaine (art. 2, § 1).	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,031	Id.	40	Vertuueil, E., soldat (art. 21).	37	342	Id.
17	Siegel, L.-P.-C., officier d'administration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 20).	34	5,500	Id.	41	Hinnens, J.-B., brigadier (art. 20).	47	444	Id.
18	Dekeyser, E.-E., officier d'administration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 20).	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,750	Id.	42	Levêque, Z., soldat (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	342	Id.
19	Laurent, J., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 21).	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,887	Id.	43	Devroye, P.-J., soldat (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	352	Id.
20	Cerckel, P.-E., commis aux écritures (art. 1)	59	1,020	Id.	44	Taffet, J.-J., soldat (art. 21).	58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	342	Id.
21	Évrard, L.-P., soldat (art. 20).	35	480	Id.	45	Vannieuwenhuijse, F.-A., soldat (art. 20).	58	342	Id.
22	Robert, M.-A.-A.-E., caporal (art. 20).	37	500	Id.	46	Marchal, C., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	949	Id.
23	Gossuin, J., soldat (art. 20).	40 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	480	Id.	47	Dekens, C., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	755	Id.
24	Bolsée, M.-L., premier sergent (art. 20).	60	924	Id.	48	Van de Wiele, I., brigadier de gendarmerie (art. 21).	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	764	Id.
25	Forget, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	44	850	Id.	49	Borey, L.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	44	567	Id.
26	Derouaux, B.-J., commis aux écritures (art. 21).	60	1,020	Id.	50	Garin, I.-J., gendarme (art. 21).	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	654	Id.
27	Hamerlynck, A.-J., commis aux écritures (art. 21).	42	887	Id.	51	Bourguignon, J.-B., gendarme (art. 21).	55	647	Id.
28	Lebrun, V.-J., infirmier (art. 21).	59	342	Id.	52	De Backer, A., gendarme (art. 21).	50	640	Id.
29	Francq, C.-M., ouvrier (art. 21).	55	342	Id.	53	Dion, A.-L., gendarme (art. 21).	51	640	Id.
30	Pensis, P.-J., maître cordonnier (art. 21).	55	745	Id.	54	Leroy, J.-A., gendarme (art. 21).	47	635	Id.
31	Isard, J.-F.-F., soldat (art. 21).	31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	342	Id.	55	Dupont, L., gendarme (art. 21).	49	626	Id.
32	Bischoff, J.-P.-N., adjudant sous-officier (art. 21).	40 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	821	Id.	56	Lejeune, H., gendarme (art. 21).	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	619	Id.
33	Blanckaert, G.-C., sergent (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	560	Id.	57	Marçonneau, N.-E., gendarme (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	605	Id.
34	Rideaux, P.-J.-E., premier sergent (art. 21).	51	773	Id.	58	Demarechal, J.-O., gendarme (art. 21).	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	605	Id.
35	Verbessem, L.-A., brigadier (art. 21).	27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	410	Id.	59	Jassogne, J.-B., gendarme (art. 21).	43 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	591	Id.
36	Benzing, C.-F., maréchal des logis chef (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	560	Id.	60	Leduc, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	565	Id.
37	De Groot, P.-F., maréchal-ferrant (art. 21).	40	408	Id.	61	Laurensis, T., gendarme (art. 21).	41	565	Id.
38	Soete, D., soldat (art. 21).	31	342	Id.	62	Ponsaint, T., premier sergent (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	672	324
					63	Fockedeij, P.-J., tisanier (art. 20).	59	840	121-122
					64	Herremans, J.-B.-J., soldat (art. 20).	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	480	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
65	Xheneumont, L.-J.-V., sergent (art. 21).	59	560	121- 122	94	Loiseau, M., colonel (art. 1).	60	5,000	121- 122
66	Arickx, E.-V., sergent (art. 21)	59	840	Id.	95	Malengé, D.-J., colonel (art. 1).	60	5,000	Id.
67	De Muynck, J.-P., premier sergent clairon (art. 21).	52	718	Id.	96	de Bossart, H.-J., (écuyer), lieute- nant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
68	Mozin, J.-J., sergent armurier (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	722	Id.	97	Baesens, C.-L., lieutenant-colonel (art. 1).	60	4,000	Id.
69	Hismans, F.-C., soldat (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	542	Id.	98	Goffin, L.-L.-J., médecin principal de 2 <sup>e</sup> classe (art. 1).	55	4,800	Id.
70	Delporte, D.-J., adjudant sous- officier (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	955	Id.	99	Carleer, V.-J., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 1).	58	5,000	Id.
71	François, P.-J.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	964	Id.	100	Bochari, J.-C., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art. 1).	55	5,000	Id.
72	De Saintaubain, A.-C., brigadier de gendarmerie (art. 21).	41	680	Id.	101	Engels, E.-L., officier d'adminis- tration de 2 <sup>e</sup> classe (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	2,437	Id.
73	Delcourt, C.-L., gendarme (art. 21).	51	644	Id.	102	Delvaux, E.-F.-T.-J., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.
74	Merken, S., gendarme (art. 21)	51	644	Id.	105	Versluysen, A.-J.-M., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	51	740	250
75	Bry, A., gendarme (art. 21)	49	619	Id.	104	Patte, C.-P.-C., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	50	616	Id.
76	Gillet, A.-J., gendarme (art. 21)	45	588	Id.	105	Libbrecht, F.-G., soldat (loi du 27 mai 1840).	47	274	Id.
77	Baily, J., gendarme (art. 21)	46	584	Id.	106	Redouté, F.-E., sergent (loi du 27 mai 1840).	55	448	Id.
78	Grammens, F., gendarme (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	574	Id.	107	Demeulemeester, J.-A., brigadier (loi du 27 mai 1840).	55 $\frac{1}{2}$	528	Id.
79	Guérin, A.-E., gendarme (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	567	Id.	108	Lequeux, V.-O., gendarme (loi du 27 mai 1840).	46 $\frac{1}{2}$	454	Id.
80	Raty, F.-J., gendarme (art. 21).	54	660	Id.	109	Courtois, V., adjudant sous-officier (art. 1).	60 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
81	Petieau, J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840).	59 $\frac{1}{2}$	274	Id.	110	Chaessens, F., soldat (art. 18)	40 $\frac{1}{2}$	515	Id.
82	Sanders, G.-J.-G., capitaine com- mandant (art. 20)	44	5,000	Id.	111	Paternotre, M., gendarme (art. 19).	27 $\frac{1}{2}$	700	Id.
83	Martilly, E., capitaine administra- teur d'habillement (art. 20)	57 $\frac{1}{2}$	2,500	Id.	112	Stiévenart, A., soldat (art. 20)	57	480	Id.
84	Burie, J.-J., lieutenant (art. 20)	54 $\frac{1}{2}$	1,850	Id.	113	Renaerts, P.-J., soldat (art. 20)	41	480	Id.
85	Dierijck, L.-A., capitaine comman- dant (art. 21).	41	1,562	Id.	114	Tummers, J.-H., soldat (art. 20)	36	480	Id.
86	Fonteyne, O.-V.-M., sous-intendant de 2 <sup>e</sup> classe (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,550	Id.	115	Voets, P.-J.-B.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	44 $\frac{1}{2}$	850	Id.
87	Kaisergruber, G.-E.-B., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21)	47 $\frac{1}{2}$	1,687	Id.	116	Demey, J.-F., caporal (art. 21)	55	524	Id.
88	Sauvage, J., capitaine commandant (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.	117	Liedecke, G.-G.-F., musicien-ga- giste (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	752	Id.
89	Adan, A.-F., capitaine commandant (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.	118	Machiels, F., premier sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	700	Id.
90	de Zerezo de Tejada, V.-L., capi- taine commandant (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	1,969	Id.	119	Petitot, L.-A., sergent (art. 21)	49	760	Id.
91	Kupfferschlaeger, L.-F.-F., capi- taine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,594	Id.	120	Hoorens, A.-F., clairon (art. 21)	58 $\frac{1}{2}$	542	Id.
92	Devos, J.-J., capitaine (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	1,594	Id.	121	Rutten, L.-H., soldat (art. 21)	42	542	Id.
93	Wantier, G.-J., capitaine (art. 21).	42	1,594	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions emplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
122	Deleeuw, C., caporal - clairon (art. 21).	50	576	230	151	Carlot, A.-A., major (art. 2, § 3).	58	3,250	250
123	Vermeulen, J.-M., sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	668	Id.	152	Podevyn, B.-A.-L., pharmacien principal (art. 2, § 3).	60	5,217	Id.
124	Duponcheel, D., soldat (art. 21)	59 $\frac{1}{2}$	542	Id.	153	Halet, R., vétérinaire de régiment (art. 2, § 3).	58	1,687	Id.
125	Tassenoi, J.-L., premier sergent (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	781	Id.	154	Heijm, C.-E., officier d'adminis- tration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 2, § 3).	55 $\frac{1}{2}$	2,850	Id.
126	Fieten, J., brigadier (art. 21)	40	550	Id.	155	Cornelus, E., officier d'adminis- tration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 2, § 3).	58	2,925	Id.
127	Pigeolet, A.-J., conducteur d'artil- lerie de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	841	Id.	156	Demarbaix, A.-F., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,925	Id.
128	Decoster, N., soldat (art. 21)	45	545	Id.	157	Brassinne, J.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.
129	Illegeer, D.-L., trompette-major (art. 21).	45	752	Id.	158	Lossignol, J., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,062	Id.
130	Langhendries, J.-M.-A., brigadier (art. 21).	54	410	Id.	159	Michielsens, F., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,250	Id.
131	Brosteaux, F.-J., adjudant sous- officier (art. 21).	44	755	Id.	160	Dubois, G.-C.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,475	Id.
132	de Noerloos, P.-L., brigadier- trompette (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	600	Id.	161	Meau, H.-M., capitaine administra- teur d'habillement (art. 2, § 3).	55 $\frac{1}{2}$	2,344	Id.
133	Bollen, P.-L.-H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	790	Id.	162	Lefebvre, V.-A., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,689	Id.
134	Van Heddegem, F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	905	Id.	163	de Neuchatel, M.-G.-V.-F. (che- valier), capitaine commandant (art. 2, § 1).	48 $\frac{1}{2}$	2,362	Id.
135	Lecocq, T.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	739	Id.	164	Pontus, C., lieutenant général (art. 1).	64 $\frac{1}{2}$	7,500	Id.
136	Bélin, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	722	Id.	165	Demanet, F.-E.-I., capitaine en pre- mier quartier-maitre (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,325	Id.
137	Godart, J.-B.-T., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	714	Id.	166	van den Broecke, F.-C.-L., capi- taine commandant (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	2,287	Id.
138	Steyaert, E., brigadier de gendar- merie (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	739	Id.	167	Desavoys, P.-B.-J., lieutenant (art. 21).	57	925	Id.
139	Goffinet, N.-J., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	44	570	Id.	168	Salkin, E.-J.-E., major (art. 1).	56	3,500	Id.
140	Hontes, J., gendarme (art. 21).	54	640	Id.	169	Demarest, C.-J.-A., général-major (art. 1).	65	6,200	331-332
141	Buchet, H.-J., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	640	Id.	170	Refling, C., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.
142	Herinne, J.-B., gendarme (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	657	Id.	171	De Costere, A.-J., intendant de 1 <sup>re</sup> classe (art. 1).	65	5,000	Id.
143	Ansiaux, H.-J., gendarme (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	625	Id.	172	Buquoy, C.-D., officier supérieur d'administration (art. 1).	57	3,960	Id.
144	Bogaert, J.-F., gendarme (art. 21).	47	616	Id.	173	Marichal, J.-G.-A., major (art. 1).	58	3,300	Id.
145	Michiels, L., gendarme (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	609	Id.	174	Verscheure, A.-D., major (art. 1)	58	3,300	Id.
146	Locoge, P.-J., gendarme (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	581	Id.	175	Claser, E.-A.-C., major (art. 1).	56 $\frac{1}{2}$	3,500	Id.
147	Mourant, A.-P.-J., gendarme (art. 21).	48	574	Id.	176	Guillaumot, E.-E.-A., major (art. 1).	58	3,960	Id.
148	Laurent, J.-C., gendarme (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	574	Id.	177	Goffart, L.-P., officier d'adminis- tration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 1 <sup>re</sup> ).	55	3,000	Id.
149	Pollet, F.-V., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.					
150	Pinsar, N.-F., officier d'adminis- tration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 1)	55	3,000	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
178	Huyghe, F.-C.-G., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	56	4,000	331-332	201	Deswatinnes, J.-B., commis aux écritures (art. 21).	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	989	331-332
179	Boussemeri, D., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.	202	De Mulder, P.-J., portier (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	819	Id.
180	Anthony, E.-J.-G., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.	203	De Waeghenaece, A.-X.-J., premier sergent (art. 21).	50	794	Id.
181	Marlier, C.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,406	Id.	204	Depue, A., premier sergent clairon, (art. 21).	42	693	Id.
182	Jourdain, A.-A., major, (art. 2, § 1).	53	3,135	Id.	205	Holemans, F., soldat (art. 21) . .	22	342	Id.
183	De Koker, J.-A., capitaine commandant (art. 2, § 1).	50	2,437	Id.	206	Buysens, C.-L., sergent garde-magasin (art. 21).	51	802	Id.
184	Godefroid, J.-E.-H.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	54	740	Id.	207	Vandromme, H.-P.-J., premier sergent (art. 21).	59	798	Id.
185	Hamelryck, A., major (art. 20).	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,630	Id.	208	Erculisse, E.-J., premier sergent (art. 21).	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	794	Id.
186	De Give, J.-C.-L.-J., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 20).	55	3,300	Id.	209	Matthys, L.-E.-D.-M., maître tailleur (art. 21).	47	743	Id.
187	Collignon, P.-A., capitaine commandant (art. 20).	55	3,500	Id.	210	Hannoff, E.-L., soldat (art. 21) .	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	470	Id.
188	Piérart, A.-G., capitaine commandant (art. 20).	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,500	Id.	211	Cornelissen, J., brigadier (art. 21).	56	480	Id.
189	Coucke, E.-M.-E., major (art. 21).	55	3,135	Id.	212	De Roeve, A., soldat (art. 21) . .	40 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	342	Id.
190	Dopchie, F.-T., major (art. 21) .	55	2,929	Id.	213	Fasseel, G.-E., soldat (art. 21) . .	24	342	Id.
191	Van der Dussen de Kestergat, A.-M.-J. G., major (art. 21).	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,929	Id.	214	Warnent, M.-E., adjudant de batterie (art. 21).	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	693	Id.
192	Ernolet, J.-N., capitaine commandant (art. 21).	51	2,700	Id.	215	Degros, F.-X., maréchal-ferrant (art. 21).	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	345	Id.
193	Lambot, A., capitaine commandant (art. 21).	53	2,775	Id.	216	Van Hingelgom, maréchal des logis (art. 21).	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	693	Id.
194	Leclerq, V.-T., capitaine commandant (art. 21).	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,925	Id.	217	Coekaerts, F., brigadier (art. 21) .	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	600	Id.
195	Goffart, J.-R.-J., capitaine commandant (art. 21).	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,062	Id.	218	Croisier, S.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	923	Id.
196	Voels, P.-J., capitaine commandant (art. 21)	49	2,550	Id.	219	Chenot, J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	752	Id.
197	Nevelstio, A.-F., conducteur d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe (art. 1).	57	1,020	Id.	220	Gabriël, A.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	42	701	Id.
198	De Greve, J., soldat (art. 19) . .	24 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	480	Id.	221	Coëbion, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	42	693	Id.
199	Desmet, H.-J., soldat (art. 19) . .	22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	480	Id.	222	Ven Nolen, F., brigadier de gendarmerie (art. 21)	46	735	Id.
200	Grosgean, A.-J.-M., gendarme (art. 19).	43	700	Id.	223	Guion, A.-J.-D., brigadier de gendarmerie (art. 21).	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	718	Id.
					224	Dedriche, E.-J., gendarme (art. 21).	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	640	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
225	Maris, H , gendarme (art 21)	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	655	231 352	12	Lebrun, H J A , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,545	19
226	Michel, T J , gendarme (art 21)	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	612	Id	13	Hiernaux I -L , brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
227	Esche, F-X , gendarme (art 21)	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	605	Id	14	Thomas A -J , brigadier des dou anes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
228	Lepropre, J -J , gendarme (art 21)	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	607	Id	15	Caprau, J F , brigadier des doua nes (art 1 et 8)	65	997	Id
229	Vandendriessche, E , gendarme (art 21)	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	591	Id	16	Habron, N J , brigadier des doua nes (art 3 et 8)	63	1,124	Id
230	Renard, E J , gendarme (art 21)	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	570	Id	17	Vandeveldt, H , commis des accises (art 3 et 8).	61	934	Id
231	Pauwels, C -J L , sergent major (art 21)	43	735	Id	18	Bauwain, H , préposé des douanes (art 3 et 8)	63	825	Id
232	Denert, A , soldat (loi du 27 mai 1840)	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	279	Id	19	Dalcq, C -J , brigadier des douanes (art 3 et 8).	54	765	Id
233	Bluart, L -H -A , caporal (loi du 27 mai 1840)	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	528	Id	20	Reding, J , préposé des douanes (art 3 et 8)	49	525	Id
	<b>TOTAL</b>		<b>348,740</b>		21	Prikken, G -H , préposé des doua nes (art 3 et 8)	52	525	Id
	<b>Ministère des Finances</b>				22	Cornet, J J , receveur des contri butions (art 3 et 8)	49	1,122	33
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				23	Lancy, F A , surveillant au Minis tere (art 1 et 8)	71	1,202	Id
1	Marien, H.-A , second commis à l'administration de la Trésorerie et de la Dette publique	48	774	"	24	Hubert, F. J , commis aux ecritures (art 1, 6 et 8)	65	2,025	Id
2	Hanarte, E , préposé des douanes	54	550	"	25	Hanlar, S , nettoyeuse au Départe ment des Finances (art 5 et 8)	51	411	64
3	V <sup>e</sup> Van Rysselberghe, F , née Hous mans, H. C -M , veuve de M F Van Rysselberghe, en son vivant électricien consultant du Départe ment des Chemins de fer (loi du 18 juillet 1893)	48	5,000	262	26	Doomme, A , receveur des contribu tions (art 1, 8 et 13)	66	3,845	Id
4	Michel S , contrôleur des douanes (art 1, 8 et 13)	65	2,200	342	27	Versteylen, A -A , receveur des contributions (art 1, 8, 59 et 13)	70	3,153	Id
5	Vinck, J F receveur des contri butions (art 1 et 8)	71	4,687	Id	28	Anus dit Hanus, A.-J , contrôleur des contributions (art 1, 8 et 13)	67	3,975	Id
6	De Bruyne, F -J -M , receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	3,879	12	29	Herman, J L , brigadier des doua nes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
7	Rabier I -J , receveur des contri butions (art 1, 8 et 13)	66	5,092	Id	30	Jacques, J -L , second commis de direction des contributions (art 3 et 8)	65	1,885	Id
8	Houzé, D -F -J , receveur des con tributions (1 et 8)	65	5,054	Id	31	Cannaert, C -L , brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	59	1,162	Id
9	Boisdenghien dit Bois d'Engbien, L.-J -H., receveur des contribu tions (art 1, 8 et 13)	68	3,313	Id	32	Moreau, B -J -B brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
10	Raineson, dit Reineson, J -B -N , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	66	2,190	Id	33	De Raismes, V -A A , contrôleur des droits de navigation (art 1 et 8)	65	3,405	88
11	Suray, E -J , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	66	1,762	Id	34	De Weerd, A , vérificateur des douanes (art 1, 8, 59 et 13)	68	2,757	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
55	Nieus, A -J., geometre du cadastre (art 1, 8, 59 et 13)	70	2,250	88	60	D'Ans, J., commis des accises (art 3 et 8)	59	1,111	174
56	Reintjens, E -P., commis aux écritures (art 1, 8 et 15)	65	2,025	Id	61	Kenlet, P -J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,051	Id
57	Vandewalle, J -F -A., sous-contrôleur des accises (art 5, 8 et 15)	65	1,987	Id	62	Scheerts, G -J., sous-brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	900	Id
58	Van Bellingen, P., huissier au Ministère des Finances (art 5 et 8)	65	1,248	Id	63	Bray, F -M -J., préposé des douanes (art 5 et 8)	46	482	Id.
59	Faict, H -B., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,162	Id.	64	Struyf, L -F., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	58	1,162	103
40	Favette, F -J., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	744	105	65	Dujardin, E -L -J., inspecteur général des contributions (art. 1, 8, 59 et 15)	70	7,200	Id
41	Coussement, V., commis des accises (art 5 et 8)	52	645	88	66	Dubois, H -J., receveur de l'enregistrement (art 1, 8 et 15)	71	5,250	Id
42	Massin, C -J -G., receveur des contributions (art 5, 8 et 15)	62	1,051	123	67	Van Pelt, J -G., receveur des contributions (art 1, et 8)	65	4,002	Id
43	Paret, H -A -D., receveur des contributions (art 5 et 8)	58	2,285	Id	68	Van Meldert, C -E., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	3,425	Id.
44	Roland, E -J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,061	Id	69	Gouders, J -B., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	5,319	Id.
45	Toret, J -B -J., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	828	Id	70	Damry dit Damry, G -H -J., receveur des contributions (art 1, 8, 59 et 15)	69	2,120	Id
46	Gillet, H -J -B., préposé des douanes (art 5 et 8)	49	625	Id	71	Egon, E., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,981	Id.
47	Bertrand, F -A., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,131	Id	72	Beau, F -J., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,547	Id.
48	Dom I A receveur de l'enregistrement (art 1 et 5)	71	5,115	154	73	Franck, N., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	1,500	Id.
49	Kelner L -J., receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	70	5,241	Id	74	Monfort J -B -E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,162	Id
50	Vinzyl, H -A., receveur des contributions (art 1 et 8)	65	1,747	Id	75	Sittinger, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,162	Id.
51	Forman, H -V., receveur des contributions (art 5 et 8)	62	5,119	Id	76	Vermeirre, F -J., brigadier des douanes (art. 1 et 8)	66	1,090	Id.
52	Dusaurois, F I., lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	59	1,555	Id	77	Van Verdeghe, P., commis des accises (art. 1 et 8)	66	1,058	Id
53	Siquet, J -B -J., brigadier des douanes (art 5 et 15)	61	1,162	Id	78	Harlet, V -I., commis des accises (art 5, 8 et 15)	62	1,257	Id
54	Orlan dit Orban, C -I., brigadier des douanes (art 5 et 8)	64	1,097	Id	79	Wouters, P -F., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	1,147	Id.
55	Duveault, F., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	844	Id	80	Dubuc, C -A., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	1,012	Id.
56	Bailieux, N., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	67	725	Id	81	Jamait, N -L -J., receveur des contributions (art 5, 8 et 15)	64	2,228	230
57	Bielde, F C., inspecteur général de l'enregistrement (art 5 et 8)	57	4,856	Id	82	Pecqueur, I -B., brigadier des douanes (art 8 et 15)	63	1,162	Id.
58	Wagemans, I -G., geometre du cadastre (art 1, 8, 8 et 15)	68	2,250	Id	83	Burnay, J -P -J., conservateur des hypothèques (art 1, 8, 59 et 15).	71	5,250	Id
59	Nichaux, P -R., huissier-concierge à l'Hôtel des Monnaies (art 1 et 8)	72	1,522	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
84	Trouet, J., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	66	1,980	230	99	Delmeire, A.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	293
85	Meulman, J.-N., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.	100	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.
86	Rottiers, E., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	71	1,062	Id.	101	Deville, A.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	779	Id.
87	Dewalsche, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	758	Id.	102	Crèvecoeur, C.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,522	Id.
88	Degauquier, E.-M.-L., conservateur des hypothèques (art. 8 et 13).	64	3,250	250	105	Fronville, E.-J., lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	63	1,356	Id.
89	Vanbeveren, J.-F., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,000	Id.	104	Balieus, G.-J.-D., commis des ac- cises (art. 3, 8 et 13).	63	1,237	Id.
90	Pauwels, A.-M.-D., commis de di- rection de l'enregistrement (art. 3 et 8).	41	1,050	Id.	105	Vanspranghe, A.-F.-C., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	Id.
91	Javaux, J.-A., commis des accises (art. 3 et 8).	56	1,067	Id.	106	Delfosse, L.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,085	Id.
92	Deruytere, J.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	825	Id.	107	Van Immerseel, J.-J., matelot des douanes (art. 3 et 8).	58	694	Id.
93	Lepage, D.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	45	515	Id.		TOTAL . . . fr. . .		203,367	
94	Petit, E.-J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	602	Id.					
95	Derlet, C., sous-chef de l'adminis- tration des monnaies (art. 1, 8 et 13).	65	2,692	Id.		<b>Cour des Comptes.</b>			
96	Renard, H.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,600	Id.	1	Noyaerts, Balthazar, huissier garde- scol.	77	1,875	•
97	Dermine, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,102	293					
98	Dieu, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	63	1,128	Id.					

(94)